

**Concordance annuelle (décompte rectificatif conformément à l'art. 72 LTVA, taux de la dette fiscale nette / taux forfaitaires) Ce décompte contient uniquement les différences constatées par rapport aux décomptes remis.**

Monsieur, Madame, Maison


N° TVA:

de réf. N°:

Période fiscale du/au: 01.01.20 au 31.12.20

Nous vous prions de bien vouloir verser l'éventuelle différence en faveur de l'AFC sur le compte  
IBAN CH60 0900 0000 3000 0037 5  
et d'indiquer sous la rubrique « Motif versement » le numéro de TVA et la raison du paiement (p. ex. A2011 pour année 2011).

**I. CHIFFRE D'AFFAIRES** (les articles cités se réfèrent à la loi sur la TVA du 12.06.2009)

Total des contre-prestations convenues ou reçues (art. 39), y c. celles provenant de transferts avec la procédure de déclaration et de prestations fournies à l'étranger

**Déductions:**

Prestations exonérées (p. ex. exportations, art. 23), prestations exonérées fournies à des institutions et à des personnes bénéficiaires (art. 107, al. 1, let. a)

Prestations fournies à l'étranger

Transferts avec la procédure de déclaration (art. 38, veuillez, s.v.p., joindre le formulaire n° 764)

Prestations exclues du champ de l'impôt (art. 21) pour lesquelles il n'a pas été opté selon l'art. 22

Diminutions de la contre-prestation

Divers (p.ex. valeur du terrain) .....

**Total du chiffre d'affaires imposable** (ch. 200 moins ch. 289)

Chiffre	Chiffre d'affaires CHF	Chiffre d'affaires CHF
200	<input type="text"/>	<input type="text"/>
220	<input type="text"/>	
221 +	<input type="text"/>	
225 +	<input type="text"/>	
230 +	<input type="text"/>	
235 +	<input type="text"/>	
280 +	<input type="text"/>	<input type="text"/> Total ch. 220 à 280
299	<input type="text"/>	<input type="text"/> 289
		<input type="text"/>

**II. CALCUL DE L'IMPÔT**

	Prestations CHF dès le 01.01.2011	Impôt CHF / ct. dès le 01.01.2011	Prestations CHF jusqu'au 31.12.2010	Impôt CHF / ct. jusqu'au 31.12.2010
1 <sup>er</sup> taux	321 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	320 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>
2 <sup>e</sup> taux	331 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	330 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>
	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>
Impôt sur les acquisitions	381 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	380 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>
<b>Total de l'impôt dû</b> (ch. 320 à 381)				<input type="text"/> 399
Mise en compte de l'impôt selon le formulaire n° 1050			470 <input type="text"/>	
Mise en compte de l'impôt selon le formulaire n° 1055			471 + <input type="text"/>	
			+ <input type="text"/>	
			- <input type="text"/>	
			- <input type="text"/>	<input type="text"/> Total ch. 470 à 471
<b>Montant à payer à l'Administration fédérale des contributions</b>			500 <input type="text"/>	<input type="text"/> 479
<b>Solde en faveur de l'assujetti</b>			510 = <input type="text"/>	

**III. AUTRES MOUVEMENTS DE FONDS** (art. 18, al. 2)

Subventions, taxes touristiques encaissées par les offices du tourisme, contributions versées aux établissements chargés de l'élimination des déchets et de l'approvisionnement en eau (let. a à c)

Les dons, les dividendes, les dédommagements, etc. (let. d à l)

900	<input type="text"/>
910	<input type="text"/>

Le/la soussigné/e confirme l'exactitude de ses déclarations:

Date Personne de contact: nom, no tél., e-mail

Signature valable